CONVENTION NATIONALE.

# LETTRE DE MARAT,

## DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT DE PARIS

## A LA CONVENTION NATIONALE,

*Lue à la séance du 13 avril 1793, l'an 2e. de la république française, imprimée et envoyée aux départemens et aux armées par ordre de la convention nationale.*

---

## A LA CONVENTION NATIONALE DE FRANCE.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Il est des faits que l'on ne peut trop souvent remettre sous les yeux du Peuple. Or il est notoire que

le traître Dumouriez, qui a levé l'étendart de la révolte contre la Nation, et tourné contre elle ses propres forces, pour lui donner un maître et anéantir la liberté, a pour complices, au sein même de la convention, les meneurs et les suppôts de la faction des hommes d'état, qu'il appelle la saine majorité des membres de l'assemblée nationale. Dans la letire menaçante qu'il adressa, il y a quelques jours, au président de la convention, et au ministre de la guerre (lettre dont on a donné lecture à la tribune, et dont on auroit dû décréter l'insertion au bulletin, afin que toute la France pût juger quels sont ses fidèles représentans), le traître Dumouriez annonce qu'il va marcher sur Paris, pour appuyer par la force des armes, cette faction scélérate, et pour réduire les patriotes de la montagne, qu'il traite d'anarchistes ; et les forcer par la terreur, à n'oser soutenir la cause du Peuple.

Effrayés de voir le traître Dumouriez les déclarer ses protégés et ses complices, à la face de l'univers, ils n'ont plus songé qu'à détourner l'attention publique de dessus leur propre conspiration, malheureusement trop réelle, pour la fixer sur une conjuration imaginaire, qui auroit pour but de mettre Louis-Philippe d'Orléans sur le trône.

Convaincu que cette fable n'a été inventée que pour donner le change au public sur les desseins criminels de

Dumouriez, des meneurs de la convention, et des puissances ennemies, qui tendent à mettre la couronne sur la tête du fils de Louis Capet, et de constituer régent le ci-devant Monsieur, j'ai cru devoir forcer, dans leurs derniers retranchemens, les lâches et hypocrites partisans du royalisme, en proposant jeudi dernier, comme véritable pierre de touche du civisme des membres de la convention, de décréter que Louis-Phil. d'Orléans seroit traduit devant le tribunal révolutionnaire, et que la tête des Capets émigrés et rebelles seroit mise à prix. Mes vues ont été remplies. A la vivacité avec laquelle les patriotes de la montagne se sont tous prononcés, en demandant qu'on mît à l'instant ces propositions aux voix, et à la violence avec laquelle les hommes d'état s'y sont opposés, on a vu clairement de quel côté sont les suppôts des Capets fugitifs et conspirateurs, les partisans de d'Orléans, les amis de la royauté.

Désespérés et furieux d'avoir été réduits de la sorte à se démasquer eux-mêmes, les meneurs et les suppôts de la faction royaliste se sont flattés de faire tomber mes propositions, et d'en imposer au Peuple, en me poursuivant comme un écrivain incendiaire. En conséquence ils se sont attachés à une adresse de la société des jacobins, présentée à ma signature comme président, et ils ont demandé un décret d'accusation contre moi, pour avoir signé cet écrit patriotique,

qui invite le Peuple à prendre les armes pour repousser les armées ennemies et les légions rebelles qui s'avancent pour nous remettre aux fers.

Pour toute réponse, j'ai continué à dévoiler le charlanatisme des meneurs de la faction, et à les rappeler à la même épreuve. Danton, qui m'a suivi à la tribune, a développé la nécessité de ces mesures indispensables : ses propositions contre d'Orléans et les Capets rebelles et conspirateurs, ont été écartées par les hommes d'état, qui ont refusé de les adopter, aimant mieux se reconnoître, aux yeux de la Nation entière, pour de vils suppôts du monarchisme, que de s'exposer aux vengeances des parens du maître qu'ils désirent. Ils se sont donc uniquement attachés à ma poursuite; et n'osant pas prononcer contre moi un décret d'accusation sans rapport préalable, ils ont décidé que je serois mis en état d'arrestation à l'abbaye. Hé quoi! les dilapidateurs Malus et d'Espagnac ont été simplement détenus chez eux : Sillery lui-même, suspect de connivence avec le traître Dumouriez, est simplement gardé à vue; et moi, le défenseur incorruptible de la liberté, je serois incarcéré par mes féroces ennemis, pour les avoir dénoncés comme machinateurs, et les avoir forcés à s'avouer des traîtres, d'infâmes suppôts de la royauté! Non, il n'en sera rien. Comme ils mènent aujourd'hui le sénat; comme

ils ont blessé, à mon égard, tous les principes de la justice et de la liberté; comme rien au monde n'a pu les ramener au devoir ; comme ils sont déterminés à consommer la contre-révolution, et à rétablir le despotisme; comme je suis leur accusateur, et qu'ils sont les vrais coupables; comme ils travaillent à perdre les patriotes énergiques, pour n'être pas perdus eux-mêmes, ils veulent, à quelque prix que ce soit, se débarrasser de moi, dont ils redoutent la surveillance. S'ils réussissoient à consommer à mon égard leurs projets criminels, bientôt ils en viendroient à Robespierre, puis à Danton, puis à tous les députés patriotes qui ont montré du caractère.

D'accusateur, je ne serai pas seul réduit au rôle d'accusé. Je ne veux point soustraire ma conduite à l'examen de mes juges : mais je ne m'exposerai pas pas non plus aux fureurs de mes ennemis, tous traîtres à la patrie; je ne veux, ni être égorgé par leurs émissaires, ni empoisonné dans une prison. Ainsi, tant que Salle qui a cherché à soulever son département, pour attenter à la liberté des commissaires de la convention, et qui a cherché à avilir la convention elle-même, en la déclarant du parti d'Orléans; tant que Barbaroux, qui a donné l'ordre à un bataillon de Marseillois, de s'emparer des avenues de la convention, pour faire passer l'appel au Peuple; tant que

Gensonné, qui a entretenu une correspondance suivie avec le traître Dumouriez ; tant que Lasource, parasite de Sillery et auteur de l'évasion de Valence ; tant que Brissot, Guadet, Buzot, Verguiaud, etc. qui ont tenu des conciliabules nocturnes avec Dumouriez, et qui le disculpoient encore, il y a quelques jours, au comité de défense générale, n'auront pas été mis en état d'arrestation, je regarderai comme l'effet d'une conjuration liberticide, le décret qui m'ôte ma liberté : décret qui n'a pour but que d'ouvrir les portes de l'abbaye aux généraux traîtres à la patrie, aux rebelles de la ville d'Orléans, qui ont fait massacrer les députés patriotes, et aux machinateurs détenus, dans l'espoir que le Peuple s'y porteroit pour me remettre en liberté.

Avant d'appartenir à la convention, j'appartenois à la patrie ; je me dois au Peuple dont je suis l'œil : je vais donc me mettre à couvert des attentats des scélérats soudoyés, pour pouvoir continuer à démasquer les traîtres, et à déjouer leurs complots, jusqu'à ce que la Nation ait connu leurs trames perfides, et en ait fait justice. Déjà, quarante-sept départemens ont demandé l'expulsion des députés qui ont voté l'appel au Peuple et la détention du tyran : les autres sont prêts à émettre le même vœu ; un peu de patience encore, et la Nation en fera justice. Je ne veux

pas que la convention soit dissoute ; je demande qu'elle soit purgée des traîtres qui s'efforcent de perdre la Nation, en rétablissant le despotisme.

*Signé* MARAT.

A MOULINS,
De l'Imp. de J. BURELLE, rue de l'Egalité.